

# NOTICE DESCRIPTIVE ACQUÉREUR

## PSLA

PRÉVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DÉCRET N° 37.116  
DU 22 DÉCEMBRE 1967  
ET PUBLIÉE EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 10 MAI 1968

---

Programme :

66 LOGEMENTS - MAGNANAC

Adresse :

Avenue du président Kennedy  
31340 VILLEMUR SUR TARN

### NOTE PRÉLIMINAIRE

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres, et ce, pour un motif quelconque (par exemple : respect des réglementations administratives, certifications, retards d'approvisionnements, délais non compatibles avec l'avancement du chantier, défauts de fabrication, difficultés d'importation, faillite d'entreprise ou de fournisseur, impératifs techniques etc..) et d'une manière générale toutes circonstances imprévues à la date d'établissement de la présente notice descriptive, le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente.

Ces changements seront réalisés dans l'intérêt des acquéreurs qui s'engagent à les accepter sans réserve. Ainsi l'acquéreur pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues dans cette présente notice, dans la mesure où les matériels et matériaux sont de qualité similaire.

Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Les marques, modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

\*  
—

## PREAMBULE

1. L'opération 66 logements à Villemur sur Tarn se devra d'obtenir la **RE 2020**
2. **L'opération bénéficiera par ailleurs de la certification NF**

En matière de qualité technique de l'opération, et des logements qui la composent, le référentiel technique de la marque NF HABITAT définit les exigences techniques à satisfaire par le Promoteur.

Le respect de ces exigences permettra à l'acquéreur d'obtenir, à la livraison du bien, un certificat de conformité NF HABITAT délivré par CERQUAL QUALITEL CERTIFICATION.

## SOMMAIRE

---

TITRE 1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE	Page 5
TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	Page 9
TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES	Page 20
TITRE 4 - PARTIES COMMUNES	Page 20
TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	Page 22
TITRE 6 - PARTIES (COMMUNES) EXTÉRIEURES ET LEURS ÉQUIPEMENTS	Page 24

# TITRE 1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

## 1. 1 - INFRASTRUCTURE

### 1.1. A - Fouilles

En pleine masse, en trous et rigoles pour semelles isolées et filantes.  
Les terres excédentaires seront enlevées aux décharges publiques.

### 1.1. B - Fondations

Fondations selon le rapport de l'étude de sol et de l'avis du Bureau de Contrôle.

## 1. 2 - SYSTEME CONSTRUCTIF MURS ET OSSATURE

### 1.2. A - Murs de façade

A tous les niveaux, voiles en béton banché et/ou maçonnerie en parpaings ou briques alvéolaires.

### 1.2. B - Parement extérieur

Enduit de teinte claire gratté et/ou taloché, selon Permis de Construire et Projet Architectural.

### 1.2.C - Doublage thermique

Par panneaux constitués d'un complexe isolant intérieur, nature et épaisseur suivant calculs et avis du bureau de contrôle.

### 1.2. D - Murs pignons

Dito murs de façade.

### 1.2. E - Murs mitoyens (ou attenants)

Sans objet.

### 1.2. F - Murs ou cloisons séparatifs entre locaux privatifs et autres locaux : escaliers, ascenseurs, paliers……)

En béton armé ou maçonnerie, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du Bureau de Contrôle. Selon réglementation et exigences : doublages pour isolation phonique.

## 1.3 - PLANCHERS

### 1.3. A - Planchers des étages courants

Dalle pleine de béton armé.

Épaisseur selon calculs du bureau d'études et réglementation thermique et acoustique.

### 1.3. B - Planchers sur locaux non chauffés

Pour tous les logements au-dessus de locaux non chauffés, plancher bas en dalle pleine de béton armé ou emploi éventuellement de pré dalles, épaisseur suivant calcul du bureau d'études et d'un isolant thermique en sous-face au droit des volumes chauffés, épaisseur suivant réglementation thermique.

## 1.4 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

### 1.4. A - Entre les pièces principales

Cloisons de type Placopan 50 mm selon plans et réglementation, prêtes à peindre ou à recevoir un revêtement mural.

### 1.4. B - Entre les pièces principales et pièces humides

Dito 1.4.A, protégées de l'humidité en pied par un U plastique.

Pour les salles de bains et salles d'eau, le parement sera hydrofuge au droit des baignoires et des receveurs de douche.

## 1.5 - CONDUITS DE FUMÉES ET VENTILATIONS

### 1.5. A - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Néant.

### 1.5. B - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Locaux techniques et locaux poubelles

Ventilation naturelle ou contrôlée par gaines en béton, en fibrociment ou en staff et grille en façade.

### **1.5. C - Conduits d'air frais**

#### Entrées d'air en façade dans les pièces sèches

Dans les coffres de volets roulants ou incorporées dans les traverses hautes des menuiseries extérieures des pièces principales ou dans des voiles de façades selon réglementation acoustique.

## **1.7 - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7. A - Chutes d'eaux pluviales et d'eaux usées**

En PVC ou zinc selon Permis de Construire sur façades et en PVC dans les gaines intérieures selon réglementation acoustique.

Certaines évacuations d'eau pluviale, pourront être réalisées par pissette en cas de nécessité technique mais celles-ci ne devront pas gêner l'utilisation des surfaces situées en-dessous.

### **1.7. B - Canalisations en sous-sol**

San objet

### **1.7. C - Branchements aux égouts**

Collecteurs raccordés sur le réseau municipal conformément à la réglementation de la Ville.  
Un branchement unique et/ou plusieurs branchements pourront être nécessaires et pourront traverser les annexes privatives (cave et/ou parking).

## **1.8 - TOITURES - TERRASSES**

### **1.8. A - Charpente, couverture et accessoires**

#### Charpente

En bois avec traitement insecticide, fongicide, hydrofuge, section de bois suivant calculs et accords du Bureau de Contrôle.

## Couverture

Couverture en tuile, teinte rouge / orangé, selon Permis de Construire.

### **1.8. B - Etanchéité et accessoires**

#### Sur terrasses inaccessibles

Etanchéité bicouche élastomère auto-protégé ou gravillonnée posée sur pare vapeur et isolant thermique type mousse polyuréthane selon étude thermique. Localisation selon Permis de Construire et Projet Architectural.

## TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

---

### 2.1 - SOLS ET PLINTHES

**Généralité :** L'isolation acoustique des bâtiments sera conforme au minimum à la Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A.).

Chape flottante acoustique posée sur matériaux isophoniques dans les logements et les parties communes en superstructure.

#### 2.1. A - Sols et plinthes des logements

##### *2.1.A. 1 - Sols et plinthes des pièces sèches*

###### *Toutes les pièces sauf les chambres*

Carrelage grès émaillé de dimensions 45x45cm minimum, de classement U3P3 minimum, scellé et/ou collé sur chape.

Choix dans la gamme proposée.

Plinthes en bois peintes ou prépeintes de teinte blanche.

###### *Pour les chambres*

Sol stratifié. Pose flottante sur isolant phonique.

Choix dans la gamme proposée.

Plinthes en bois peintes ou prépeintes de teinte blanche.

##### *2.1. A. 2 - Sols et plinthes dans pièces humides*

###### *Cuisines ouvertes ou fermés*

Dito article 2.1.A.1

###### *Salles de bains principales*

Carrelage grès émaillé de dimensions 45x45cm minimum, de classement U3P3 minimum, scellé et/ou collé sur chape.

Choix dans la gamme proposée.

Plinthes en bois peintes ou prépeintes de teinte blanche.

###### *Salles de bains secondaires*

Carrelage grès émaillé de dimensions 45x45cm minimum, de classement U3P3 minimum, scellé et/ou collé sur chape.

Choix dans la gamme proposée.

Plinthes en bois peintes ou prépeintes de teinte blanche.

### *WC*

Carrelage grès émaillé de dimensions 45x45cm minimum, de classement U3P3 minimum, scellé et/ou collé sur chape.

Choix dans la gamme proposée.

Plinthes en bois peintes ou prépeintes de teinte blanche.

#### ***2.1.A. 3 - Barres de seuils***

Barre de seuil en liaison à chaque changement de type de revêtement.

## **2. 2 - REVÊTEMENT MURAUX (autres qu'enduits, peinture et papiers peints)**

### ***2.2. A - Revêtements muraux des pièces de service***

#### ***2.2..A. 1 - Salles de bains principales***

Grès émaillés de dimensions 20 x 50 cm au droit de la baignoire ou du bac à douche, hauteur jusqu'au plafond.

6 Harmonies au choix dans les gammes proposées.

#### ***2.2..A. 2 - Salles d'eau***

Dito article 2.2.A.1 - 2 rangs de faïence au-dessus du lavabo.

#### ***2.2.A. 3 - Cuisines***

Faïence en crédence de dimensions 20 x 60 posée sur 60 cm de haut en continu au-dessus de l'emplacement du meuble évier et derrière la gazinière jusqu'au-dessus de la plinthe, sur les 2 côtés si cuisson placée dans un angle, selon plans architecte.

## **2. 3 - PLAFONDS**

### **2.3. A - Plafonds des logements**

#### ***2.3. A. 1 - Plafond courants des pièces sèches***

Après préparation du support plâtre ou béton, projection d'un enduit blanc type gouttelette finition grain fin.

#### ***2.3. A. 2 - Plafond courants des pièces humides***

Après préparation du support plâtre ou béton, projection d'un enduit blanc type gouttelette finition grain fin. Compris 2 couches de peinture glycéro satinée sans COV lavable (classement A+)

**Attention :**      **Création de soffite ou de faux plafonds éventuels pour dévoiements.**

### ***2.3. A. 3 - Sous-faces des balcons***

Béton brut de décoffrage et ragréage si nécessaire. Coloris de la peinture selon permis de construire et au choix de l'architecte.

## **2. 4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES**

### **2.4. A - Menuiseries extérieures**

Portes-fenêtres et fenêtres en PVC monobloc ouvrantes à la française, selon permis de construire et plans d'architecte. Classification selon norme en vigueur et réglementation. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermique réglementaires. Dimensions selon permis de construire et plan d'architecte. Coffres de volet roulant intérieur saillant, en PVC au-dessus de la menuiserie. Un vitrage retardateur d'effraction est prévu dans les logements situés en rez-de-chaussée de type STADIP 44.2.

## **2. 5 - FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS**

### **2.5. A - Occultations**

Volets roulants en PVC double paroi, commandés par gestion automatique motorisée. Emplacement selon plans.

Coloris selon permis de construire et plans d'architecte.

## **2. 6 - MENUISERIES INTÉRIEURES**

### **2.6. A - Menuiseries intérieures des logements**

### **2.6. A. 1 - Huisseries et bâtis**

Les huisseries et bâtis des portes de distribution intérieure seront métalliques.

### **2.6. A. 2 - Portes intérieures**

Les portes seront isoplanes, laquées d'usine de marques Svedex ou équivalent.

Garnitures de l'ensemble des portes sur rosace ronde ALBA de chez SOFOC ou équivalent avec butoirs en pieds.

Les portes de salles de bains, salles d'eau et WC comporteront un système de condamnation par verrouillage.

Les portes de chambres comporteront un système de condamnation à clefs.

### **2.6. A. 3 - Portes palières**

Portes à âme pleine type CLIMAFORCE de chez KEYOR ou équivalent avec incorporation d'un blindage dans l'âme, finition selon plan de décoration de l'architecte.

Serrure de sûreté 3 points A2P 2 étoiles avec cylindre européen de type HDI+ N1 ou équivalent, 3 clés sur organigramme, ergots anti-dégondage, isolation acoustique par joint périphérique (incorporé à l' huisserie).

Seuil à la suisse en bois vernis. Micro-viseur et butée de porte.

### **2.6. A. 4 - Portes des placards**

Façades de placards de couleur Blanc de chez KENDOORS ou équivalent, composées de panneaux en aggloméré d'une épaisseur de 10 mm, profils Slim en acier blancs. Avec amortisseurs.

Les placards d'une largeur supérieure à 1.00 m seront fermés par des portes coulissantes, avec rail haut et rail bas.

Les façades de placards de largeur égale ou inférieure à 1.00 m seront ouvrantes à la française.

Localisation : Selon plan

### **2.6. A. 5 - Portes des locaux de rangements**

Dito article 2.6.A.2 et 2.6.A.4, suivant le cas.

### **2.6. A. 6 - Escalier bois**

Escaliers en bois industrialisés à marches droites ou balancées selon plans de l'Architecte. Essence au choix de l'Architecte

Main courante et garde-corps en bois si nécessaire, finition conter mur avec couvre joint.

### 2.6. A. 7 - Faux plafonds

**Attention :** Des modifications sont susceptibles d'être apportées au plan de vente en fonction des nécessités techniques. Les retombées soffites, faux plafonds en BA13 sur ossatures métalliques seront enduits et peints. Les emplacements des équipements non fournis figurent à titre indicatif (mentions reprise sur votre plan de vente).

## 2.7 - SERRURERIE ET GARDE CORPS

### 2.7. A - Garde-corps balcon – terrasse et séparatif

Les garde-corps et lisses seront en acier peint ou thermolaqué, coloris selon permis de construire et plan de l'architecte.

### 2.7. B - Barres d'appui

Dito 2.7.A

## 2.8 - PEINTURE

### 2.8. A - Peinture des logements

#### 2.8. A. 1 - Peinture sur menuiseries extérieures

##### **Sur fermetures et protections**

Sans objet.

##### **Sur serrurerie**

Dito poste 2.7.A.

##### **Sous face balcons et loggia**

Sans objet

#### 2.8. A. 2 - Peinture intérieure (blanche)

##### **Sur menuiseries / Sur huisseries métalliques**

Pièces sèches et pièces humides : 2 couches de peinture acrylique velours satinée.

### Sur portes

Pièces sèches et pièce humides : 2 couches de peinture acrylique velours satinée, sauf dans le cas de portes pré-peintes.

### Sur plinthes

2 couches de peinture acrylique velours satinée sur plinthes bois.

#### **2.8. A. 3 - Peinture intérieure sur murs (blanche)**

##### Pièces sèches

Après préparation, 2 couches de peinture acrylique mate sans COV lavable.

##### Pièces humides

Après préparation, 2 couches de peinture acrylique velours sans COV lavable.

**Attention** : Pour les cuisines ouvertes directement sur les séjours, les murs seront recouverts de peinture mate.

#### **2.8. A. 4 - Peinture intérieure sur plafonds (blanche)**

Sans objet, dito 2.3. A. 1 et 2.3. A. 2

#### **2.8.A.5 - Sur canalisations, tuyauterie, chutes apparentes**

Brossage puis 2 couches de peinture blanche appropriée.

## 2.9 - ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES LOGEMENTS

### 2.9. A - Equipements ménagers

#### **2.9.A.1- Cuisines**

Alimentations et évacuations en attente bouchonnées avec vanne d'isolement – Meuble Evier en inox, de dimension 120 cm, selon plan architecte, avec 1 cuve et 1 égouttoir posé sur meuble en mélaminé blanc avec 2 portes. Robinetterie mitigeur ULYSSE de chez PORCHER ou équivalent.

Attentes de plomberie (vidanges) prévues suivant indications sur les plans architecte.

### 2.9. B - Equipement plomberie et sanitaires

#### **2.9. B. 1 - Distribution eau froide**

Alimentation eau froide en attente avec robinet d'arrêt lave-linge et/ou lave-vaisselle compris évacuation selon plan.

Colonnes montantes en gaines, en PVC.

Raccordement des appareils en tube cuivre apparent ou PER encastré sous fourreaux dans le plancher (sauf cuisines).

Comptage général pour la Résidence et mise en place de manchettes en gaine palière pour la pose ultérieure des compteurs individuels.

Robinet d'arrêt situé à l'entrée des logements. Une attente lave-linge pourra être prévue en salle d'eau suivant plan. Un robinet de puisage quart de tour au droit des murs pour les jardins privatifs.

### **2.9. B. 2 - Production et distribution d'eau chaude individuelle**

La production d'eau chaude sanitaire des logements sera assurée par une pompe à chaleur.

Colonnes montantes en tube acier galvanisé ou PVC pression.

Mise en place de compteurs individuels par logement.

### **2.9. B. 3 - Evacuations**

En PVC.

Attentes siphonnées pour machine à laver.

### **2.9.B.4- Appareils sanitaires**

Appareils de marque ROCCA et/ou JACOB DELAFON de couleur blanche

Robinetterie à tête céramique et mitigeur série ULYSSE de chez PORCHER.

#### **Dans les salles de bains ou d'eau principales**

##### **Selon Plan**

Baignoire en acier CONTESSA de chez ROCA 170 x 70 cm ou équivalent selon plan de vente avec tablier de baignoire en carreau de faïence.

Robinetterie mitigeur ULYSSE de chez PORCHER ou équivalent.

Douchette avec flexible chromé de 1.80 m et barre porte douchette réglable.

##### **Ou**

Zone de douche sans ressaut 120 x 90 cm

Robinetterie mitigeur ULYSSE de chez PORCHER ou équivalent. Douchette avec flexible chromé de 1.80 m et barre porte douchette réglable.

Meuble équipé de deux tiroirs, sur pieds de référence ALIZE de chez CHENE VERT ou équivalent, compris vasque en résine, miroir panoramique de 100 cm de hauteur et applique en Leds. Simple vasque de 80 cm pour les T2 et T3, double vasque de 140 cm pour les T4.

#### **Dans les W.C**

Cuvette avec réservoir attenant référence EOLIA de chez JACOB DELAFON ou équivalent.

Mécanisme silencieux à double débit, abattant double laqué de couleur blanche et robinet d'arrêt.

#### **Dans les cuisines**

Les équipements sont définis au 2.9.A.

#### **Suivant plans**

1 point d'eau par terrasse privative avec jardin.

### **2.9. C - Équipements électriques**

#### **2.9. C. 1 - Type d'installation**

L'installation électrique répondra à la norme C15-100 ainsi qu'aux besoins exprimés par les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Appareils certifiés NF. L'installation sera réalisée à partir d'un tableau encastré dans un placard dédié. Distribution par canalisations encastrées dans les dalles, murs et cloisons. Appareillage encastré OVALIS de chez SCHNEIDER de couleur blanche.

#### **2.9. C. 2 - Puissance**

Les puissances à souscrire seront conformes aux normes ENEDIS.

#### **2.9. C. 3 - Équipement de chaque pièce**

##### **Entrée**

- 1 tableau disjoncteur encastré avec 2 prises 16 A+T
- 1 point d'éclairage avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) en va- et-vient ou télérupteur (selon longueur)
- 1 prise de courant
- 1 détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)

##### **Dégagement**

- 1 ou 2 points d'éclairage, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) en va et vient ou télérupteur (selon longueur)
- 1 prise de courant

### Séjour

- 1 point d'éclairage en plafond en va et vient, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL)
- 5 prises de courant régulièrement réparties dont 1 commandée pour une surface de 20 m<sup>2</sup> et une prise supplémentaire par tranche de 4 m<sup>2</sup> au-delà de 20 m<sup>2</sup>.
- 2 prises RJ 45
- 1 prise PMR à 1.10 m à l'entrée du séjour

### Chambres

- 1 point d'éclairage en plafond en va-et-vient en tête de lit dans chambre principale
- 3 prises de courant
- 1 RJ 45
- 1 RJ 45 supplémentaire dans la chambre principale
- 1 prise à l'entrée à 1.10 m dans la chambre PMR

### Cuisine

- 1 point d'éclairage en plafond en va-et-vient
- 1 point d'éclairage au-dessus de l'évier en va et vient, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) ou réglette murale.
- 4 prises 16 A+T de courant à hauteur du plan de travail.
- 2 prises 16 A+T pour lave-vaisselle, lave-linge et 1 prise 20 A+T pour four
- 1 prise 16 A+T pour réfrigérateur
- 1 prise 16 A+T pour hotte
- 1 boîte de connexion 32 A spécialisée pour plaque de cuisson
- 1 prise RJ 45 pour les cuisines fermées
- 1 prise PMR à 1,10 m à l'entrée de la cuisine

### Salle de bains principale et salle d'eau secondaire

- 1 alimentation du bandeau lumineux ou applique simple allumage
- 1 point d'éclairage en plafond, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) simple allumage
- 1 prise de courant pour rasoir ou sèche-cheveux
- 1 prise à 1,10 m à l'entrée de la pièce d'eau PMR

### W.C

- 1 point d'éclairage en plafond, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) simple allumage
- 1 prise à 1,10 m à l'entrée des WC PMR

### Terrasses, balcons, jardins privés

- 1 PC étanche sur le mur de la terrasse
- 1 point lumineux extérieur sur chaque terrasse et jardin selon plan d'architecte

#### **2.9. C. 4 - Sonneries des portes palières**

Par bouton poussoir et porte étiquette au droit de chaque porte palière ; carillon dans le tableau d'abonné.

### **2.9. D - Chauffage - Conduit de fumée - Ventilation**

#### **2.9. D. 1 - Type d'installation**

Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire seront réalisés par une pompe à chaleur air/air avec compteur individuel pour le chauffage par logement.

Puissance selon calcul thermique.

#### **2.9. D. 2 - Température garantie dans les diverses pièces par température minimum extérieure -7° C**

- Pièces sèches et cuisines + 19° C
- Salles de bains et salles d'eau + 20° C

#### **2.9. D. 3 - Appareils d'émission de chaleur**

Le nombre d'appareils par pièce sera établi en fonction de l'étude thermique.

Séjour-cuisine : Unité intérieure murale

Salles de bains ou eau : Sèche serviette électrique de type ODA PREM'S de chez ACOVA ou équivalent

Chambres : Radiateur électrique type rayonnant.

#### **2.9. D. 4 - Conduits de fumée**

Sans objet.

#### **2.9. D. 5 - Conduits de ventilation et prises d'air**

Ventilation mécanique contrôlée simple flux, conforme à l'étude thermique, avec bouches d'extraction dans les pièces humides, par bouton poussoir électrique dans les cuisines et à détection de présence électrique dans les WC et salle de bains / salle d'eau. Prises d'air frais en façades des pièces principales par grilles d'entrée d'air hygro-réglables.

### **2.9. E - Equipement intérieur des placards et pièces de rangement**

#### **2.9. E. 1 - Placards**

Pour les placards d'une largeur de 1,20m maximum, aménagement de type penderie sous tablette chapelière, équipée d'une tringle oblongue.

Pour les placards d'une largeur supérieure à 1,20m

- une séparation verticale, positionnée selon le cas à la moitié ou au tiers de la largeur du placard
- une tablette chapelière à une hauteur de 1,80m,
- sur une moitié ou les 2/3 de largeur, aménagement de type penderie, équipée d'une tringle oblongue
- sur une moitié ou le tiers restant, aménagement de quatre étagères sur la hauteur disponible, comprenant crémaillères métalliques ou taquets, sur ht 1,80m.

### **2.9. E. 2 - Pièces de rangement**

Sans objet.

## **2.9. F - Equipements de télécommunication**

### **2.9. F. 1 - Câble**

Chaque logement est raccordé au réseau câblé de la Ville sauf impossibilité éventuelle de raccordement selon le Cahier des Charges imposé par le concessionnaire.

### **2.9. F. 2 - Téléphone**

Fourreaux depuis gaines techniques jusqu'aux appartements.

2 RJ 45 dans le séjour, une dans chaque chambre et une dans la cuisine si cette dernière est fermée.

### **2.9. F. 3 - Radio TV Fibre : (selon Art. 2.9.F.1)**

Raccordement au réseau câblé de la Ville, selon Cahier des Charges du concessionnaire, permettant, par abonnement collectif payant défini dans le règlement de copropriété, de recevoir les chaînes hertziennes et la TNT.

Si le réseau câblé n'est pas disponible, fourniture et mise en place d'une antenne collective pour la réception du réseau hertzien terrestre.

Abonnement à la charge de la copropriété

### **2.9. F. 4 - Commandes d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble**

Contrôle et gestion des accès à distance par téléphone mobile, fixe ou tablette via INTRATONE.

Ouverture de la porte sur rue et du sas par système Vigik et/ou digicode

## TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES

---

### 3.1 – PARKINGS EXTERIEURS

#### 3.1. A – Parkings extérieurs

Places de stationnement délimitées et/ou positionnées à proximité des garages, mise en place de stop-parkings sur chacune des places non attenantes au garage.

## TITRE 4 - PARTIES COMMUNES

---

### 4.1 - LOCAUX COMMUNS

#### 4.1. A - Local collecte des ordures ménagères

##### *4.1.A.1 - Murs*

Enduit ciment et/ou béton brut de décoffrage et 2 couches de peinture vinyle blanche. Faïence blanche 20 x 20 cm sur 1,20 m de haut sur l'ensemble des murs.

##### *4.1.A.2 - Sols*

Carrelage antidérapant 20 x 20 cm avec forme de pente vers le siphon de sol.

##### *4.1.A.3 - Plafonds*

Dalle en béton armé brute de décoffrage, projection coupe-feu et/ou isolation thermique si nécessaire.

##### *4.1.A.4 - Equipements*

Porte d'accès à âme pleine à peindre avec serrure de sûreté sur organigramme, ferme porte.  
Éclairage par hublot sur minuterie.  
Robinet de puisage et siphon de sol.  
Ventilation réglementaire.

#### **4.1. B – Locaux vélos et voitures enfants**

##### **4.1.B.1 - Murs**

En béton banché ou en parpaings ou en structure métallique  
Coloris au choix de l'Architecte.

##### **4.1.B.2 - Sols**

Dalle ou dallage en béton armé lissé.

##### **4.1.B.3 - Plafonds**

Dalle béton armé brut de décoffrage ou isolation rapportée ou bac acier.  
Ventilations naturelles haute et basse si nécessaire.

##### **4.1.B. 4 - Equipements**

Porte d'accès à âme pleine à peindre avec serrure de sûreté sur organigramme, ferme porte.  
Éclairage par hublot sur minuterie.  
Accroches vélos.

#### **4.1. C - Local ventilation mécanique contrôlée**

Sans objet (dans gaines).

#### **4.1. D - Autres locaux techniques (eau, fibre, TGBT...)**

##### **4.1.D.1 - Murs**

En béton banché ou en parpaings.  
2 couches de peinture acrylique de couleur blanche.

##### **4.1.D.2 - Sols**

Dalle ou dallage en béton armé de finition lisse.

##### **4.1.D.3 - Plafonds**

Dalle béton armé brut de décoffrage ou isolation rapportée.  
Ventilations naturelles haute et basse.

#### **4.1.D.4 - Equipements**

Porte d'accès à âme pleine à peindre avec serrure de sûreté sur organigramme, ferme porte.

Éclairage par hublot sur interrupteur.

Siphon de sol et robinet de puisage dans les locaux eau et chaufferie

Ventilation règlementaire

## **TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE LA RESIDENCE**

---

### **5.1 - TÉLÉCOMMUNICATIONS**

#### **5.1. A - Téléphone**

Installation conforme aux normes TELECOM, dans gaine technique en attente de raccordement par ORANGE.

Câblage depuis la chambre de tirage jusqu'aux joncteurs des logements.

#### **5.1. B - Antenne TV Radio**

Cf article 2.9. F.3.

Câblage avec amplificateur dans gaine technique jusqu'aux prises des logements.

### **5.2 - RÉCEPTION - STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Cf. article 04.05.A.

### **5.3 - VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX**

Du type VMC pour chaque logement (cf articles 01.06.B. et 01.06.C).

## **5. 4 - ALIMENTATION EN EAU**

### **5.4. A - Comptages généraux**

Par compteur général placé dans un local commun suivant normes du concessionnaire.

### **5.4. B - Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression - Traitement de l'eau**

Suivant nécessité technique.

### **5.4. C – Distributions et branchements**

En PVC pression dans les gaines dédiées avec vanne d'arrêt.

## **5. 5 - ALIMENTATION EN GAZ**

Réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires. Pas de gaz pour la cuisson. (Pour les logements collectifs des bâtiments A et B uniquement)

## **5. 6 - ALIMENTATION EN ÉLECTRICITE**

### **5.6. A - Comptages des services généraux**

Dans le local TGBT.

### **5.6. B - Distribution**

Par chemin de câble en tranchée

### **5.6. C - Branchements et comptages particuliers**

Dérivations individuelles par canalisations sous gaines encastrées jusqu'au tableau d'abonné situé à l'entrée de chaque logement (tableau agréé par ENEDIS). Pose d'un compteur à la livraison.

## **TITRE 6 - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES ET LEURS ÉQUIPEMENTS**

---

### **6.1 - ESPACES VERTS**

Engazonnement et plantation privatifs suivant plans d'espaces verts définis par l'Architecte et conformément au permis de construire.

Éclairage extérieur selon plan de l'Architecte.

Agencement des plantations privées selon plan de l'Architecte et conformément au permis de construire.

Arrosage automatique des espaces verts avec sous-comptage.

### **6.2 – HÉBERGES ET CLOTURES**

En ce qui concerne les murs formant héberges, il est prévu un nettoyage du support. Compte tenu que ces héberges ne font pas partie de la construction décrite ci avant, elles ne feront l'objet d'aucune garantie à quelque titre que ce soit.

#### **6.2 A – Avec les propriétés voisines**

Clôture à maille rigide d'une hauteur de 1.50 m, coloris au choix de l'Architecte

#### **6.2 B – Avec la voie publique**

Clôture à maille rigide d'une hauteur de 1.50 m, coloris au choix de l'Architecte

#### **6.2 C – En séparation des jardins privatifs**

Clôture à maille souple d'une hauteur de 1.50 m, coloris au choix de l'Architecte

## 6.3 – PORTAILS

### 6.3 A – Portail d'accès véhicule

Portail d'accès véhicule à l'entrée de la résidence avec contrôle d'accès par télécommande, en serrurerie. Suivant plan Architecte.

### 6.3 B – Portillon d'accès piéton

Portillon d'accès piéton à l'entrée de la résidence avec contrôle d'accès sur platine de rue ou par badge par système Intratone, en serrurerie. Localisation suivant plan Architecte.

## 6.4 – RESEAUX DIVERS

### 6.4 A – Eau

Alimentation depuis le réseau public jusqu'à la pénétration du bâtiment.  
Piquage et robinet pour arrosage extérieur des jardins communs.

### 6.4 B – Gaz

Raccordement au réseau ENGIE avec coffrets de coupure en façades (pour les logements collectifs des bâtiments A et B uniquement)

### 6.4 C – Electricité

Raccordement au réseau ENGIE avec coffrets de coupure en façade.

### 6.4 D – Egouts

Raccordement en canalisations enterrées depuis la sortie du bâtiment jusqu'au réseau public.

### 6.4 E – Télécommunications

Raccordement depuis la sortie des bâtiments jusqu'aux réseaux publics.

#### **6.4 F – Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain**

Systeme de rétention et/ou infiltration des eaux de pluie sur le terrain conforme à la réglementation.

Raccordement du débit de fuite autorisé par canalisations enterrées jusqu'au réseau public.

Fait à

Le

**Le Réservant**

**Le Réservataire**